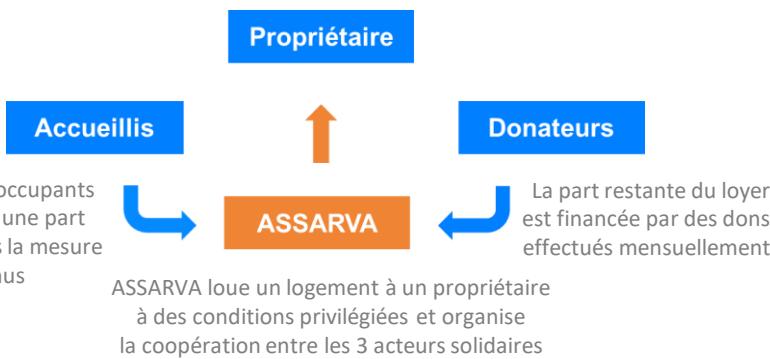


AIDEZ-NOUS À LOGER DES ACCUEILLIS en participant à la location solidaire !

Pour disposer de solutions de logements durables pour les personnes accueillies par l'association, ASSARVA a mis en place le dispositif de location solidaire, qui permet de financer le loyer de 3 appartements.



Nous lançons un appel pour trouver de nouveaux contributeurs et contributrices !

En vous engageant pour un versement mensuel d'un montant de votre choix, vous contribuez au logement d'accueillis ASSARVA.

Par exemple : si vous vous engagez à hauteur de 20€/mois, cela vous revient à 5 €/mois soit 60 €/an après déduction fiscale.

Nous serions heureux que vous deveniez l'un(e) de nos contributeurs et contributrices. Vous pouvez aussi nous aider à faire connaître ce dispositif en diffusant ce document à des personnes de votre réseau. Merci d'avance !

Les donateurs au titre de la location solidaire sont informés par mail de l'activité d'ASSARVA. Sauf contrordre de leur part, ils deviennent automatiquement adhérents et peuvent participer à l'assemblée générale annuelle de l'association.

La location solidaire, pourquoi ?

La première problématique qu'ASSARVA doit résoudre est celle du logement

13 des 23 personnes accompagnées actuellement par ASSARVA sont hébergées chez des particuliers, et nous bénéficions également de 2 logements en mise à disposition temporaire par la Mairie de Ville d'Avray. Mais pour accompagner les personnes accueillies, isolées ou en famille, dans leur chemin vers l'autonomie, il est nécessaire de pouvoir disposer aussi de logements indépendants. C'est pourquoi nous avons mis en place la « location solidaire ».

Cette forme de location constitue un **acte de solidarité** entre trois acteurs : **le propriétaire, les accueillis et les donateurs**. ASSARVA organise cette coopération au travers de conventions qui sécurisent toutes les parties.

Initié en 2018 à Ville d'Avray (92) avec un 1^{er} logement, ce schéma a été étendu en 2022 à un appartement loué par ASSARVA à l'ALVA pour héberger une famille ukrainienne. L'association vient de conclure une 3^{ème} location solidaire à Sèvres.

Pour pérenniser le financement de ces 3 logements solidaires, soit un coût de 11 000 €/an (une fois déduite la part prise en charge par les accueillis bénéficiaires), **nous avons besoin de nouveaux contributeurs**, en sus de ceux déjà engagés pour le 1^{er} logement.

Comment participer à la location solidaire ASSARVA ?

C'est très simple.

Il suffit d'aller dans la page dédiée sur la plateforme associative HelloAsso à partir de notre site internet (www.assarva.fr) ou directement via [ce lien](#).

Vous pouvez opter pour le **don mensuel** (« Je donne tous les mois »), qui interviendra par prélèvement via carte bancaire. Cette solution est préférable pour nous permettre de sécuriser l'équilibre financier du dispositif. Vous pouvez l'arrêter à tout moment. Il est également possible de faire un **don ponctuel**, à travers l'option « Je donne une fois ».

Les donateurs bénéficient d'une déduction fiscale de 75% jusqu'à 1 000 €/an (et de 66% au-delà).

Ainsi :

- Verser 20 €/mois : revient à 5 €/mois soit 60 €/an après déduction fiscale
- Verser 30 €/mois : revient à 7,5 €/mois soit 90 €/an après déduction fiscale
- Verser 40 €/mois : revient à 10 €/mois soit 120 €/an après déduction fiscale

Autres modalités de paiement ou questions : contact@assarva.fr